

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Vayakel-Pékoudé



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU Puits DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1660 45th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovav Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna

Tous droits de Reproduction réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Retrouvez le feuillet sur
www.torah-box.com/ravbiderman

Au Puits de La Paracha

Vayakel-Pékoudé - Ha'Hodech

**« Le Pain, devant Moi, perpétuellement » :
car c'est Lui, D., qui nourrit et pourvoit
aux besoins de tous**

« Et il fit la table (...) » (37, 10)

On sait que la table des pains consacrés est l'ustensile, dans le Sanctuaire, qui symbolise la subsistance, car c'est à travers elle que se répandait l'abondance sur tout le Klal Israël. De ce fait, les caractéristiques de cette table et des pains qu'elle supportait évoquent plusieurs principes fondamentaux concernant l'effort qu'un homme doit accomplir afin de pourvoir à sa subsistance.

En effet, nous trouvons le terme "perpétuel" (תמיד) employé à trois occasions dans la Torah : **1)** Au sujet de l'allumage du candélabre, comme il est écrit : « Pour faire monter la lumière perpétuelle » (27, 20), la Mitsva consistant à allumer les lumières **chaque nuit**. **2)** Au sujet du sacrifice quotidien, comme il est écrit (Bamidbar 28, 6) : « en holocauste perpétuel », l'obligation consistant à apporter **un sacrifice le matin et un l'après-midi**. **3)** Au sujet des pains consacrés au sujet desquels il est écrit : « Et tu placeras les pains sur la table, devant Moi, perpétuellement » (25, 30), la Mitsva étant de les maintenir à **chaque instant** sur la table, si bien que, même lorsque l'on changeait les pains le Chabbat, il fallait que deux Cohanim retirent les anciens et, que simultanément, deux autres placent les nouveaux (Ména'hot 99b). La table ne devait demeurer, ne fut-ce qu'un seul instant, sans pain. Dès lors, une question se pose : pourquoi est-ce uniquement au sujet de la table que le terme תמיד (perpétuel) conserve son sens littéral, c'est-à-dire "à chaque instant" et non pas au sujet du candélabre ou du sacrifice quotidien ?

Rav Chlomo Klüger ('Hokhmat Ha Torah, Parachat Térouma) y répond de manière tout à fait extraordinaire :

Parmi toutes les préoccupations de l'homme, celle qui concerne sa subsistance tient une place de choix. La plupart des gens sont absorbés par la recherche de leur gagne-pain, en donnant pour prétexte que s'ils ne s'en préoccupent pas eux-mêmes, personne ne s'en préoccupera à leur place. Mais en réalité, leur anxiété à ce sujet est complètement superflue. Car même sans en ressentir ou sans prendre ce joug sur eux, le Saint-Béni-Soit-Il pourvoit à tous leurs besoins, car Il pourvoit aux besoins de chacune de Ses créatures. C'est pour cela que précisément les pains consacrés, à partir desquels provenait la subsistance du Klal Israël, demeuraient en permanence sur la table sans le moindre instant d'interruption, afin de suggérer aux Bné Israël que D. se préoccupe de leurs besoins à chaque instant, sans arrêt (Cf. la même idée dans le Zohar Parachat Térouma, 153). Dès lors, faisons disparaître l'inquiétude de nos esprits puisque notre Père céleste s'occupe de nous !

J'ai entendu une fois un superbe enseignement à propos de la disposition des ustensiles dans le Sanctuaire :

La table était en effet placée au Nord et le candélabre au Sud. Or, la Guemara (Baba Batra 25b) enseigne : « Celui qui désire devenir sage ira au Sud, et celui qui désire devenir riche ira au Nord, le moyen de s'en souvenir étant la table au Nord et le candélabre au Sud. » D'autre part, la table est la source dont émane la subsistance du Klal Israël, tandis que le candélabre constitue, lui, la source de la sagesse de la Torah. Cependant, l'entrée du Sanctuaire étant à l'Est, il en ressort que celui qui y pénètre voit la table à sa droite et le candélabre à sa gauche. D'après cela, on est en droit de se poser la question : comment est-il possible que, dans le Temple, on place le symbole de la richesse à droite et celui de la Torah à gauche ? Nous viendrait-il à l'idée



que la richesse soit plus importante que la Torah ?

Mais en réalité, ce n'est pas une question. Car c'est seulement pour celui qui entre dans le Sanctuaire qu'il semble que la table se trouve à droite. Mais celui qui se tient dans le Saint des Saints, situé à l'Ouest du Sanctuaire, et qui regarde en direction de l'Est, aperçoit, lui, en vérité, le candélabre à sa droite et la table à sa gauche. Grâce à cette remarque, on pourra également comprendre à merveille l'enseignement de la Guemara (Horayote 13a) à propos du verset (Michlé 3, 15) : « Elle (en parlant de la Torah) est plus précieuse que les joyaux » : « Elle est plus précieuse que le Cohen Gadol qui pénètre dans le Saint des Saints (jeu de mots entre le mot "Péninim", les pierres précieuses, et le mot "Pénim", l'intérieur du Sanctuaire). » Car celui qui ressemble au Cohen Gadol qui pénètre à l'endroit le plus intime du Sanctuaire, dans le Saint des Saints, voit la vérité et il se rend compte alors à quel point la Torah est précieuse, en apercevant le candélabre et la Torah à droite, et la table et la richesse à gauche. En revanche, tant qu'il ne s'adonne pas à l'étude de la Torah et ne pénètre pas dans le Saint des Saints, il se trompe en pensant que la richesse est à droite. Et si en regardant dans ce monde-ci, on voit comment on glorifie les gens riches, et qu'il nous semble qu'ils sont "à droite" et se tiennent au sommet du monde, ce n'est qu'une illusion d'optique. Celui qui a mérité de pénétrer "à l'intérieur" et qui possède une juste perspective de l'existence, comprend parfaitement la valeur extrême de ceux qui étudient la Torah et qui servent Hachem. Il comprend que ce sont eux qui sont à la droite du monde et que la richesse ne se trouve que du côté gauche !

Rapportons, à ce sujet, ce qu'écrit le Beth Halévi (Parachat Yitro), en le faisant précéder d'un enseignement de la Guemara (Chabbat 63a) sur le verset (Michlé 3, 16) : « La longévité à sa droite, la richesse et les honneurs à sa gauche » : ceux qui se tiennent "à la droite de la Torah" évoquent, selon la Guemara, les gens qui étudient la Torah "Lichma" (de manière entièrement désintéressée), tandis que ceux qui

se "tiennent à sa gauche" évoquent les gens qui l'étudient dans le but d'en retirer un intérêt personnel (honneur ou richesse). Il en ressort que, d'après nos Sages, la "droite" suggère l'étude désintéressée et la "gauche", celle qui départ d'un intérêt personnel. Par ailleurs, une autre Guemara (Pessa'him 50b) enseigne que "Mitokh Chélo Lichma Ba Lichma" ("En agissant, mu par un intérêt personnel, on parviendra à agir de manière désintéressée").

Le Beth Halévi explique que cette promesse de nos Sages ne concerne que l'étude de la Torah et l'accomplissement des Mitsvot. En revanche, pour ce qui est des efforts en vue d'obtenir sa subsistance, l'homme doit les faire avec une intention désintéressée, à savoir en pensant qu'il travaille dans le but de pouvoir, grâce à cela, observer la Torah et les Mitsvot. A ce sujet, il n'y a aucune promesse de Mitokh Chélo Lichma Ba Lichma". Si un homme commence à travailler dans le seul but d'accroître sa richesse et d'assouvir ses désirs, il demeurera inéluctablement occupé à poursuivre ces seuls buts, et ne parviendra jamais au "Lichma". Il lui incombe donc, depuis le début, de travailler avec une bonne intention.

C'est pourquoi celui qui entrait au Beth Hamikdash rencontrait **en premier** le candélabre à sa gauche, afin d'évoquer que lorsque l'on **commence** à étudier la Torah, il est permis de le faire mu par un intérêt personnel, car on parviendra finalement à l'étudier de manière désintéressée. Cependant, à sa **droite** (qui évoque l'accomplissement désintéressé), se tenait la table, afin de suggérer que, dès le début, les efforts en vue d'obtenir sa subsistance devront être effectués avec une intention juste.

Toujours au sujet des pains consacrés, on trouve une allusion supplémentaire : le Chabbat, on en disposait douze sur la table, et le Chabbat suivant, on les enlevait et on les distribuait à tous les Cohanim de service la même semaine.

Nos Sages enseignent ("Haguiga 26b) : « Rabbi Yéhochoua Ben Lévi dit : "Un grand miracle se produisait avec les pains consacrés



: on les enlevait dans le même état qu'on les avait disposés, comme il est dit : *'Afin de mettre le pain chaud le jour de son partage.'*" (Chemouel I, 21, 7) » Cela signifie que lorsqu'on les enlevait, une semaine après les avoir disposés sur la table, ils étaient encore chauds comme au premier instant. Au moment des fêtes, on soulevait la table et on la montrait à tous les juifs qui venaient au Beth Hamikdache à cette époque de l'année, et on proclamait devant eux : "Voyez comment Hachem vous chérit, car on enlève le pain comme on l'a mis !"

A priori, cela demande un éclaircissement : en quoi la proximité d'Hachem avec son peuple se dévoilait-elle davantage dans ce miracle que dans tous les autres miracles qui se produisaient au Beth Hamikdache ?

On peut le comprendre grâce à ce qui a été dit plus haut : les pains symbolisent la subsistance. On venait ainsi dire à tous les juifs présents : « Parfois, il peut sembler à quelqu'un qu'**aujourd'hui**, il a fait une bonne affaire, c'est pourquoi, **aujourd'hui**, il a gagné tant et tant. Mais, en réalité, il n'en est rien, car ce n'est pas **aujourd'hui**, au moment de l'affaire, qu'il a gagné cet argent, mais il l'a déjà gagné depuis longtemps, car la subsistance de l'homme est fixée de Roch Hachana en Roch Hachana (Betsa 16a). C'est ce que l'on suggérerait par ces paroles aux pèlerins : « Voyez les pains consacrés, chauds comme ils le sont, ils semblent avoir été cuits aujourd'hui, mais en réalité, ils ont été déjà cuits voici une semaine. Tirez-en une leçon concernant votre propre pain : tout ce que vous gagnerez durant cette année, tout a déjà été écrit et scellé à Roch Hachana dernier. Et de même que la fraîcheur du pain a été conservée de Chabbat en Chabbat, de même, ce qui a été décrété pour vous est conservé de Roch Hachana en Roch Hachana. Lorsque vous serez convaincus de cela, vous aborderez tout le problème de la subsistance avec sérénité et sans effort superflu. Et c'est en cela que vous serez chéris par Hachem ! »

Dans la ville de Rabbénou Yé'hïel de Paris (un des grands de l'époque des Richonim), habitaient deux orfèvres. L'un d'entre eux s'appelait Rabbi Yaakov Aboudraham, et le deuxième Rabbi Naphtali Azria. Une année, la veille de Roch Hachana, ils décidèrent, d'un commun accord, de jeûner en ce jour et de demander au Saint-Béni-Soit-Il de leur dévoiler le montant des bénéfices que le Ciel avait décrété pour eux pour la nouvelle année (Cf. le Maharcha sur Brakhot 18b, qui explique que les rêves de la veille de Roch Hachana sont plus authentiques que ceux de d'habitude). Ils firent comme ils l'avaient décidé et en effet, on révéla dans un songe nocturne à Rabbi Yaakov que durant l'année à venir, il allait gagner deux cents pièces d'or, et à Rabbi Naphtali qu'il gagnerait cent cinquante pièces d'or. Ils furent tellement émus que leur requête eût été acceptée qu'ils se rendirent chez leur Maître, Rabbi Yé'hïel de Paris, et lui racontèrent chacun son rêve. Ce dernier leur proposa d'écrire, chacun, dans un carnet spécialement réservé à cet effet, les bénéfices quotidiens qu'ils feraient tout au long de l'année, afin qu'ils puissent vérifier l'authenticité de leur rêve. Il leur demanda, en outre, de revenir le voir la veille de Roch Hachana prochain pour lui faire part du dénouement de cette histoire.

En milieu d'année, les deux orfèvres se présentèrent un jour devant Rabbi Yé'hïel afin de régler un litige qui les opposait :

Rabbi Yaakov prétendait qu'un certain temps auparavant, les deux hommes avaient investi une somme identique dans une affaire commune, ce qui imposait un partage égal des bénéfices. En revanche, Rabbi Naphtali prétendait à son encontre, qu'il avait investi les deux tiers de la somme tandis que Rabbi Yaakov n'avait investi que le tiers et que, de ce fait, il lui revenait les deux tiers des bénéfices et non pas seulement la moitié. Du fait qu'ils n'avaient pas écrit ni signé de contrat attestant l'accord, ils venaient donc demander que l'on tranche leur désaccord.



Le Rav écouta les arguments des deux parties ; il nota également qu'ils n'avaient pas fait d'accord par écrit, et il leur demanda donc qui, présentement, détenait l'argent. Ils répondirent tous deux qu'il se trouvait pour l'heure chez Rabbi Yaakov. Le Rav se tourna vers Rabbi Naphtali et lui demanda s'il avait des témoins, mais ce dernier répondit que tout leur accord n'avait été conclu que verbalement et sans témoin, et qu'il n'avait par conséquent aucun moyen de justifier ce qu'il disait. Rabbi Yé'hiehl trancha donc qu'il était impossible de faire sortir l'argent des mains de Rabbi Yaakov en vertu du principe de nos Sages selon lequel : *המציא מהברו עליו הראיה* ("Celui qui veut faire sortir l'argent, doit apporter une preuve", Baba Metsia 46b). Cependant, il dit à Rabbi Yaakov qu'il lui incombait de jurer sur le Nom d'Hachem qu'il était dans son droit et il pourrait alors jouir de l'argent qu'il détenait. Comme Rabbi Yaakov craignit de faire un tel serment, le Rav trancha finalement que celui-ci devait payer, en vertu d'un second principe : *כל מי שאינו רוצה לישבע : צריך לשלם* ("Celui qui refuse de jurer pour s'acquitter, est tenu de payer").

La différence de bénéfice entre la moitié et les deux tiers s'élevant à dix pièces d'or, Rabbi Yaakov paye donc cette somme à Rabbi Naphtali.

Au terme de cette même année, la veille de Roch Hachana, les deux associés se rendirent chez Rabbi Yé'hiehl de Paris et, chacun lui montra son carnet où figuraient ses revenus de l'année. En faisant chacun son compte, il s'avéra que Rabbi Yaakov Aboudraham avait gagné durant l'année 189 pièces d'or, soit 11 pièces de moins que ce qui lui avait été octroyé, tandis que Rabbi Naphtali avait gagné 161 pièces d'or, soit 11 pièces de plus que ce qui lui avait été octroyé.

Voyant cela, Rabbi Yé'hiehl se tourna vers Rabbi Naphtali et lui dit :

« Au début de l'année, tu as rêvé que tu ne gagnerais que 150 pièces d'or, et ton ami a rêvé qu'il gagnerait 200 pièces ; or, tu vois à présent que tu as reçu 11 pièces de plus, et lui, 11 pièces de moins. Tu dois donc te

rendre à l'évidence que, dans le litige qui vous a opposés en milieu d'année, c'est Rabbi Yaakov qui avait raison et que tu as reçu de lui illégitimement, 10 pièces d'or. Si tu veux un conseil, prends tout de suite la totalité de cette somme et remets-la à Rabbi Yaakov. »

Néanmoins, Rabbi Naphtali refusa cet argument en avançant qu'il avait gagné 11 pièces de plus que ce qui avait été décidé dans son rêve et son associé, 11 pièces de moins. Si cela avait été juste, la différence n'aurait dû être que de 10 pièces d'or, car c'est cette somme qui avait été en jeu dans leur litige. Rabbi Yé'hiehl repoussa cette thèse et expliqua qu'à ce moment-là, il aurait dû assumer le paiement d'une pièce d'or supplémentaire pour les frais juridiques puisqu'en vérité, il était sorti "perdant". Par conséquent, même cette pièce, il était obligé de la donner (c'est pourquoi la différence s'élevait à 11 pièces). Cependant, Rabbi Naphtali refusa d'admettre la vérité, et s'obstina à soutenir qu'il était associé pour deux tiers dans les bénéfices. « De toute façon, répondit-il, les rêves ne peuvent constituer un argument juridique ! » Rabbi Yé'hiehl fut contraint de se soumettre à ce raisonnement : en effet, il était impossible, au sens strict de la loi, de faire sortir de l'argent avec un tel argument, et il les renvoya tous les deux en paix.

Le même jour, les clients affluèrent dans la boutique de Rabbi Yaakov, et lorsqu'à midi, l'heure de la fermeture arrivée, il fit le bilan des bénéfices de la journée il trouva que ceux-ci s'élevaient à un montant de 11 pièces d'or. Grâce à cela, l'année se concluait avec un bénéfice total de 200 pièces d'or, en accord avec le rêve qu'il avait eu en début d'année. En revanche, pas une âme vivante n'apparut dans la boutique de son ami Rabbi Naphtali durant toute la journée. En outre, en sortant de celle-ci, il trébucha et, dans sa chute son vêtement entraîna un étalage d'ustensiles en verre de valeur que l'un des marchands ambulants non-juif avait ouvert à cet endroit. La table se renversa, les ustensiles tombèrent et se brisèrent. Le marchand goy se mit très en colère et exigea



le paiement du dommage. Rabbi Naphtali invoqua le cas de force majeure, et une dispute éclata entre eux qui, rapidement, en arriva aux coups, au point que le goy frappa Rabbi Naphtali jusqu'au sang, et l'assigna devant le juge de la ville. Ce dernier, antisémite fini, trancha, après de longues heures de procès, que Rav Naphtali devait payer la totalité du préjudice. De manière tout à fait extraordinaire, le montant de la somme qu'il fut redevable de payer au goy s'éleva à 11 pièces d'or. Il s'en retourna alors chez lui, blessé autant dans son âme que dans son corps, lorsque l'entrée de la fête s'annonçait presque. Alors qu'il fut sur le point d'arriver chez lui, il se rendit en hâte chez le Rav de la ville et lui relata toute l'histoire telle qu'elle s'était déroulée, en lui demandant pardon pour son manque de respect. Ce dernier l'assura que ce n'était pas envers lui qu'il avait fauté mais qu'il devait, par contre, demander pardon à son associé Rabbi Yaakov avant Roch Hachana, ce qu'il fit. Le lendemain, au moment de l'oraison précédant la sonnerie du Chofar, Rabbi Yé'hïel raconta cette histoire devant toute l'assemblée des fidèles.

Cela afin de nous enseigner que personne ne gagne ou ne perd pas même un centime de différence avec ce qui a été décrété et fixé dans les livres ouverts dans le Ciel le jour de Roch Hachana !

Parachat Ha'hodèche : l'importance de Roch 'Hodèche Nissan et de tous les jours de ce mois

Le Beth Avraham explique par allusion que le Chabbat Ha'hodèche possède la vertu

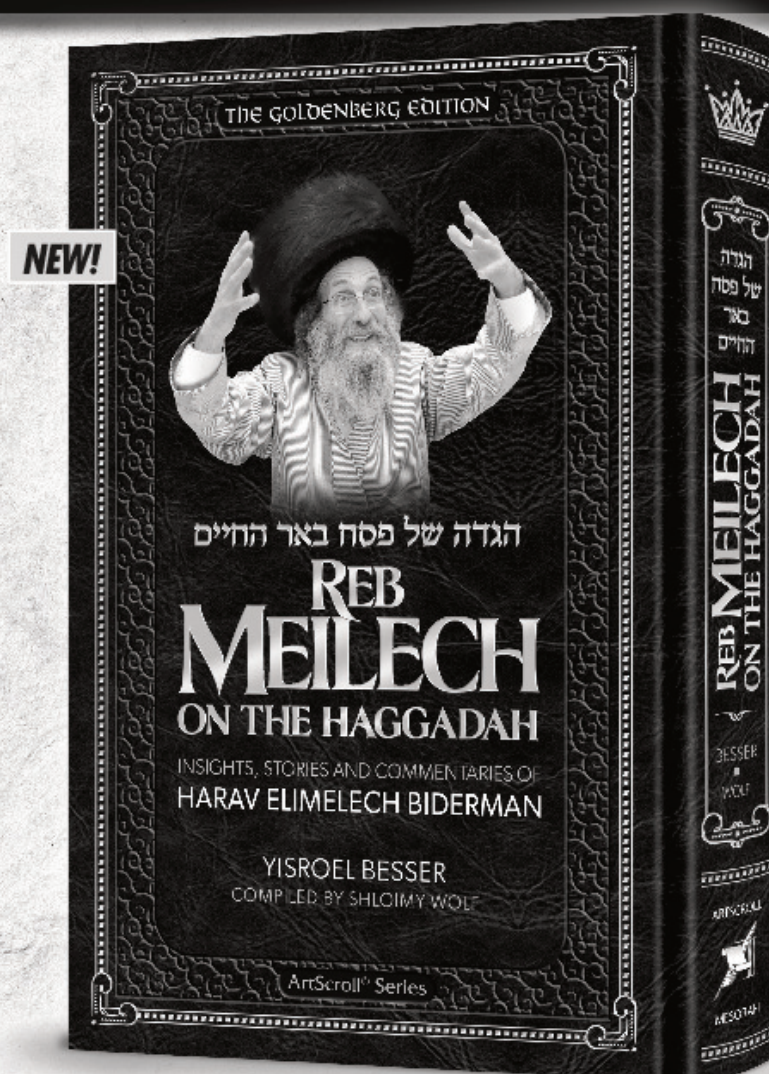
cachée de pouvoir purifier le Roch (la tête) pour toute l'année en le nettoyant de toutes les mauvaises pensées. La conduite à adopter pour y parvenir est de se renouveler (jeu de mots entre 'Hodèche, le mois, et le verbe Lé'hadèche, renouveler, n.d.t) et de prendre la ferme résolution d'améliorer dorénavant ses voies. Celui qui prend pour résolution de servir Hachem pendant ce mois-ci en bénéficiera pendant toute l'année.

Les commentateurs ne ménagent pas leurs mots pour décrire l'importance de Chabbat Ha'hodèche, de Roch 'Hodèche Nissan et de tous les jours de ce mois. Le Chla (Sur Pessa'him : Chapitre "Ner Mitsva", 7) écrit au sujet du verset « Ce mois sera pour vous le premier des mois » (Chémot 12, 2) que tous les jours de ce mois possèdent la sainteté de Roch 'Hodèche.

Le soir de Roch 'Hodèche Nissan de l'année 5747 (1987), j'assistai à un mariage à Bné-Brak. Je demandai alors à l'un de mes amis qui était celui qui avait fixé cette date, alors que tous étaient affairés aux nombreux préparatifs de Pessa'h (à cette époque, organiser un mariage à un tel moment était tout à fait incongru). L'un des membres de la famille répondit que c'était Rabbi Moché Mordékhaï de Lalov (il avait alors déjà quitté ce monde depuis le vingt-quatre Tévet). Pendant 'Hanouca, on lui avait, en effet, demandé quand fixer le mariage et il avait répondu alors : "Roch 'Hodèche est le meilleur jour de l'année". Ce n'est d'ailleurs pas en vain que nos Sages enseignent que ce jour s'est arrogé dix couronnes. (Chabbat 87b)



Bring Reb Meilech's Messages of Hope, Emunah and Joy to Your Seder!



by YISROEL BESSER

Reb Meilech Biderman has touched all of Klal Yisrael with his messages of *chizuk*, bringing us uplift and hope, filling us with confidence that we can make good things better. His weekly shiurim are followed by tens of thousands.

Now, *Reb Meilech on the Haggadah* brings his message of emunah and hope to our Seder table.

ARTSCROLL

מכון
באר
החיים



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Retrouvez le feuillet sur
www.torah-box.com/ravbiderman